



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Troyes, le 15 MAI 2017

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt :

REÇU le 9 mai 2017 de l'établissement CRISTAL UNION d'Arcis-sur-Aube :

- 2 exemplaires d'un dossier de déclaration de modification concernant l'implantation d'une nouvelle concentration de vinasses sur le territoire de la commune de Vilette-sur-Aube.

Le présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
Le chef de bureau


Agnès MIERZWA